



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5010383

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 26/11/2024 17H22 C:004980 I:21015
V/REF : 103285
V/Email reçu le Mardi 26/11/2024 à 17H22

SDC '48 a 64 Marcel Cerdan'
C/O REGIE ROLIN-BAINSON
1 RUE D'ALSACE
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 000960
IMMEUBLE : LE MARCEL CERDAN
48 a 64, AVENUE MARCEL CERDAN
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 14 Janvier 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N°58 CERDAN- MR TRAN-TEL:*06 58647186*- 1ER ÉTAGE
MME EMMA 2EME ÉTAGE-TEL:*06 34535605*

MOTIF : INTERVENIR EN URGENCE POUR LA COLONNE D'EVACUATION DE L'IMMEUBLE QUI EST
BOUCHEE

Donneur d'ordre : Mme M SCIANDRA

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage mécanique/électromécanique avec matériel type K 50.

LE 26/11/2024 A 23H15 : INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MME EMMA
AU 2E ETAGE.

UN REFOULEMENT PROVOQUE DES INFILTRATIONS DANS LE LOGEMENT DU DESSOUS.
DEBOUCHAGE ELECTROMECHANIQUE DE 4 METRES D'EVACUATION EAUX VANNES.
COLMATAGE PROVISOIRE D'UN TROU A L'ARRIERE DU WC.
CONTROLE ECOULEMENT.

OBSERVATIONS : CS LCOMPTER Email envoyé le 27/11/24 à 07H45 Mme M SCIANDRA

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas etre assimilée a un curage
de canalisation (remise au diametre initial de la totalité de la canalisation).
Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ça n'est parfois qu'apres plusieurs
interventions que nous arrivons a déterminer la cause du refoulement et a y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5010383

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	2	29,12	29,12
1,00	Suppl.Dispat.Lu-Ve 17h/20h Sa 07h/12h	2	68,24	68,24
1,75	H. Personnel + RIDGID K50 le 26/11	2	117,97	206,44
1,75	Sup.H.100%-Déb.K50 +20h-Sa +12h-D/JF	2	117,97	206,44
TOTAL H.T.				510,24
T.V.A. a 10,00%				51,02
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>561,26</u>

Valeur en votre règlement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

ORDRE DE SERVICE N° 103285

SERVIMO
101 AV.P. MARCELLIN
69120 VAULX EN VELIN

Références à rappeler obligatoirement sur la facture Païement uniquement par virement bancaire / joindre impérativement le RIB de la société avec la facture	OS n° 103285
Nos Réf : 000960 Dossier suivi par : SCIANDRA MARINE EI : 000960 Nous vous serions très obligés de procéder à l'exécution des travaux suivants : <i>Sauf si ceux-ci se révèlent être importants, dans ce cas merci de nous adresser un devis.</i> Merci d'intervenir en urgence svp au -58 Marcel Cerdan 69100 Villeurbanne La colonne d'évacuation de l'immeuble est bouchée merci de faire un débouchage svp	<i>Demande faite pour le compte du Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble sis :</i> 48- 64 AV. MARCEL CERDAN 69100 VILLEURBANNE Bâtiment : Digicode : Etage : Gardien : ☎ Non renseigné codification : 5584

ATTESTATION TVA JOINTE DONT LE § 3 EST A COMPLETER PAR VOS SOINS
UN EXEMPLAIRE DU PRESENT ORDE DE SERVICE ET DE L'ATTESTATION COMPLETEE SERA A JOINDRE IMPERATIVEMENT A VOTRE FACTURE. A DEFAUT CELLE-CI NE SERA PAS REGLEE

FACTURE A ENVOYER A :

rolin-bainson.fr
1 rue d'Alsace 69100 Villeurbanne

contact@rolin-bainson.com

réception et téléphone du lundi au jeudi de 9h à 11h30 & de 14h00 à 17h30 sauf le vendredi fermeture à 16h

IMPORTANT : pour le bon règlement de votre facture :
Vérifiez l'adresse du destinataire (plusieurs agences)
Intégrez le n°OS ci-dessus (« OS n°103285 »)
Ajoutez l'attestation de TVA ci-après complétée
Ajoutez votre RIB

S.A. au capital de 38.874,50 euros – SIREN 957 521 115
FVA intracommunautaire FR22 957 521 115 000 23 -
RCS Lyon – Membre de l'Union des Syndicats de
l'Immobilier (UNIS) – Garantie financière par CEGC-TOUR
KUPKA B 16 rue Hoche 92800 PUTEAUX – Assurance R.C.
par MMA IARD police n°127124870, 14 Bvd Marie et
Alexandre OYON 72030 LE MANS CEDEX 9 – Carte
professionnelle CPI69012016000004991 délivrée par la
CCI de Lyon - Pour les opérations de courtage d'assurance
garantie financière et assurance de responsabilité civile
professionnelle conforme aux articles L530-1 et L530-2
du code des
assurances www.oriass.fr
n°oriass :
07 005 946

Attestation TVA simplifiée

Identité du client ou de son représentant

Nous soussignés : **ROLIN – BAINSON 1 rue d'Aslace 69100 VB**

Agissant en qualité de mandataire Du syndicat des copropriétaires sis :
48- 64 AV. MARCEL CERDAN **69100 VILLEURBANNE**

Nature des locaux

Nous attestons que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

☐ Maison ou immeuble individuel ☐ Immeuble collectif ☐ Appartement individuel
☐ Autre (précisez la nature du local à usage d'habitation.)

Les travaux sont réalisés dans :

☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes d'un immeuble affecté à plus de 50 % à l'habitation
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage :

Adresse (1) :

Dont je suis ☐ mandataire du propriétaire / ☐ syndic

Nature des travaux (à remplir par l'entreprise)

Nous attestons que **sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation**, les travaux :

☐ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☐ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondantes aux éléments affectés :

☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage, ☐ Huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures
☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques ☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

N.B. tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☐ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors œuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors œuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %.

☐ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Nous conservons une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et nous engageons à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenus au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 10%)

Fait à Lyon

Le 26\ novembre\ 2024

Signature du client ou de son représentant

ROLIN – BAINSON 1 rue d'Alsace 69100 VB

(1) Ne remplir que si adresse différente de l'adresse indiquée dans le cadre ?